



DANS LA RUE POUR LE QUÉBEC

**29 NOVEMBRE
MONTREAL - 13 H 30**

GRAND RASSEMBLEMENT INTERSYNDICAL : TRANSFORMONS NOTRE INDIGNATION EN ACTION !

Le samedi 29 novembre prochain, nous descendrons dans la rue pour dire NON aux compressions, NON au virage à droite de la CAQ et NON aux attaques antisyndicales. Nous marcherons ensemble à compter de 13 h 30, de la place du Canada vers les bureaux du ministre Jean Boulet et du premier ministre François Legault. Cet événement est ouvert à toutes celles et ceux qui tiennent à la justice sociale, à des services publics forts et à la défense des droits communs. Nous prendrons la rue pour le Québec !



Montrons une fois de plus au gouvernement la solidarité des profs qui tiennent l'école publique montréalaise à bout de bras.

Élyse Bourbeau, secrétaire-trésorière
Marie Contant, vice-présidente

**LE CSSDM
N'ÉCOUTE PAS
LES PROFS !**
IL EST TEMPS DE SE
FAIRE ENTENDRE.

14

BIS^e

**LE 3 DÉCEMBRE,
DÎNER FOURNI À TOUTES ET À TOUS LES PROFS !**

Lors de la journée pédagogique institutionnelle, l'Alliance vous invite à un grand dîner syndical pour faire le point sur les relations de travail avec le CSSDM, qui refuse d'écouter celles et ceux qui font vivre nos écoles.

**NOUS SOMMES TOUTES ET TOUS CONCERNÉ·E·S.
C'EST ENSEMBLE QU'ON FERA BOUGER LES CHOSES !**

À CETTE OCCASION, PORTONS LE CHANDAIL DE L'ALLIANCE !

À COMMANDER ICI : [ALLIANCEDESPROFS.QC.CA/FORMULAIRE-COMMANDE-DE-T-SHIRT](https://alliancedesprofs.qc.ca/formulaire-commande-de-t-shirt)

POUR AVOIR PLUS DE DÉTAILS, VISITEZ LA PAGE WEB :

[ALLIANCEDESPROFS.QC.CA/NOS-ACTIVITES/LE-CSSDM-NECOUTE-PAS-LES-PROFS](https://alliancedesprofs.qc.ca/nos-activites/le-cssdm-ecoute-pas-les-profs)



ÉDUCATION DES ADULTES 3^e ASSEMBLÉE DE PLACEMENT DE L'ANNÉE 2025-2026

Nous vous rappelons que la troisième assemblée de placement (décembre) se déroulera du 5 décembre (16 h) au 8 décembre 2025 (23 h 59). L'affectation aura lieu le 9 décembre prochain, la date d'entrée en fonction officielle est le 5 janvier 2026 ou à une date ultérieure.

UNE SEULE SAI

Contrairement aux années antérieures, il n'y aura qu'une seule séance d'affectation par Internet (SAI). Les postes relancés à la suite d'un désistement d'un poste de moins de 20 heures par semaine pour l'obtention d'un poste de 20 heures par semaine seront donc affichés à la SAI hebdomadaire suivant l'assemblée.

NOTE 1 : Les règles d'affectation demeurent les mêmes. Par conséquent, vous pourrez lors de la séance choisir et obtenir dans le respect de vos priorités d'emploi (listes confondues) un poste de 20 heures dans l'une ou l'autre des situations suivantes :

- a) vous n'avez aucune affectation au moment où vous postulez sur SAI ;
OU
- b) vous n'aurez aucune affectation à compter du 5 janvier 2026 ou à la date de début du poste pour lequel vous postulez ;
OU
- c) vous avez obtenu un poste de moins de 20 heures par semaine à la première assemblée (août) ou à la deuxième assemblée (septembre) et vous souhaitez vous en désister afin d'obtenir un poste de 20 heures par semaine, et ce, peu importe sa durée (date de fin du poste).

Considérant qu'il n'y a qu'une seule séance, vous devrez également choisir des postes de moins de 20 heures si vous êtes disponible à la date d'entrée en fonction indiquée à l'affichage. Il est à noter que les postes de francisation et francisation alpha, dont les inscriptions relèvent de Francisation Québec, seront affichés uniquement pour le mois de janvier 2026 et réaffichés, le cas échéant, lors de l'assemblée spéciale pour la francisation.

NOTE 2 : Si vous choisissez un poste ou une combinaison de postes dans votre élargissement de champ, assurez-vous que le nombre d'heures que vous pouvez obtenir dans votre champ d'origine (poste et combinaison de postes) est moins élevé que le nombre d'heures que vous pouvez obtenir avec le ou les postes de votre élargissement de champ. Dans le cas contraire, le CSSDM ne pourra pas vous attribuer ce ou ces postes [11-2.09 section 9 3 d) de la *Convention collective locale*]. Nous vous conseillons de consulter le document *Procédure de jumelage de postes* disponible dans SAI, sous l'onglet *Séances d'affectation par Internet* afin de choisir le bon type de jumelage pour vos choix de postes.

NOTE 3 : En cas de doute sur votre admissibilité à obtenir un tel poste, mieux vaut poser votre candidature si vous le convoitez. Lors de l'affectation, le CSSDM devra s'assurer du respect des dispositions de la *Convention collective locale* pour l'octroi des postes. Toutefois, vous ne pourrez pas vous désister d'un poste que vous avez choisi lors de l'une ou l'autre des séances SAI ; vous devrez l'assumer si on vous l'octroie. Assurez-vous de vérifier vos choix avant la fin de chacune des séances.

NOTE 4 : Si vous souhaitez compléter votre tâche (poste dans votre champ d'origine) avec un poste de votre élargissement de champ, conformément à la clause 11-2.09 section 9 3 e) de la *Convention collective locale*, vous devrez faire parvenir un courriel à madame Leïla Nouali à l'adresse noualile@cscdm.qc.ca afin de l'informer du ou des postes que vous souhaitez obtenir pour ce faire. Après avoir attribué les postes aux enseignantes et enseignants des listes de priorité et de rappel, le CSSDM attribuera, le cas échéant, les compléments de tâche selon l'ordre d'inscription sur les listes de priorité et de rappel confondues.

NOTE 5 : Vous pouvez exercer vos priorités d'emploi jusqu'à concurrence de 22 heures par semaine sans dépasser les 800 heures sur une base annuelle.

NOTE 6 : Vous n'êtes pas limité dans le nombre de postes pour lesquels vous pouvez poser votre candidature, vous pouvez faire autant de choix de postes qu'il y a de postes disponibles dans votre ou vos spécialités. Afin de maximiser vos chances d'en obtenir un, le nombre de postes choisis devrait être au moins équivalent au rang que vous occupez sur la liste confondue.

Pour plus de détails sur le fonctionnement des assemblées de placement, veuillez consulter [le guide sur les assemblées de placement à l'EDA](#), disponible en ligne dans le site de l'Alliance.



● **Chantal Forcier, conseillère**

CONTRÔLE COERCITIF : DÉTECTONS LES SIGNES, SOUTENONS LES VICTIMES



La campagne 12 jours d'action contre les violences faites aux femmes commencera le 25 novembre, date décrétée par l'Organisation des Nations unies (ONU) comme étant la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Elle se terminera le 6 décembre avec la journée de commémoration de la tragédie de Polytechnique.

Le Conseil du statut de la femme a choisi le thème *Contrôle coercitif, une forme de violence conjugale*. Le contrôle coercitif vise à maintenir le pouvoir sur sa victime afin de la priver de ses droits par humiliation, manipulation ou exploitation.

Ce thème est choisi afin de sensibiliser la population, les victimes et les gens qui les entourent aux effets néfastes du contrôle coercitif, pour mettre en lumière des pistes pour en détecter les signes et ainsi soutenir les victimes, afin de pouvoir les diriger vers les ressources pour les aider.



[Vous pouvez trouver ici toutes les informations de la campagne.](#)

● **Sue Bradley, vice-présidente**

ÉDUCATION DES ADULTES

— EDA JOURNÉE PÉDAGOGIQUE DU 3 DÉCEMBRE 2025

Le 3 décembre prochain est une journée pédagogique au même titre que les 7 autres prévues au calendrier scolaire de votre centre. Cette journée fait partie des 800 heures de tâche éducative et ne commande aucun traitement spécial. En d'autres mots, c'est une journée pédagogique ordinaire, dont le contenu est déterminé par le CSSDM, appelée journée pédagogique institutionnelle. **Ainsi, si vous êtes en congé (congé à temps partiel, retraite progressive) les mercredis, vous n'avez pas à vous rendre à votre centre pour cette journée puisqu'elle ne fait pas partie de votre tâche.**

Nous vous rappelons que, selon l'Entente nationale et la Convention collective locale (CCL), il y a 8 journées pédagogiques (32 heures) à l'éducation des adultes. Les profs à temps partiel ayant un contrat de moins de 800 heures ont droit à un nombre d'heures pédagogiques établi au prorata de leur contrat, soit le nombre d'heures

d'enseignement pur et suivi pédagogique relié à leur spécialité prévu à leur contrat, par rapport à une pleine tâche annuelle d'enseignement et suivi pédagogique relié à leur spécialité (768 heures). Vous n'avez donc pas à être présent aux 8 journées pédagogiques prévues au calendrier scolaire de votre centre. Vous devez cependant convenir avec votre direction des journées pédagogiques où vous serez présent.

Si la durée des journées pédagogiques à votre centre dépasse 4 heures, ce qui est généralement le cas, **vous devez avoir un nombre d'heures reconnues dans vos autres tâches professionnelles (ATP) pour cette activité professionnelle.** En effet, seules les 4 premières heures sont reconnues dans la tâche éducative. La clause 8-5.05 b) de la CCL prévoit que le temps maximal consacré à une journée pédagogique est de 5 heures 30 minutes. À titre d'exemple, si la durée des 8 journées pédagogiques de

votre centre est de 5 heures 30 minutes, vous devez avoir une reconnaissance de 12 heures (8 x 1,5 heure) sur une base annuelle dans vos ATP autres que le travail personnel pour l'excédent des 4 premières heures pour les journées pédagogiques. Si ce n'est pas le cas, demandez à la direction de modifier votre tâche annuelle.

De plus, depuis l'année 2024-2025, les enseignantes et les enseignants ont le droit d'effectuer leur travail au lieu de leur choix, lors des journées pédagogiques identifiées. Un minimum de 25 % (2 jours) des journées pédagogiques doit être identifié, en Comité de participation des enseignantes et des enseignants aux politiques de l'école (CPEPE) selon la démarche consensuelle. Pour les détails, voir le *BIS* volume 48, numéro 10, du 28 octobre 2024.



● Chantal Forcier, conseillère

ON NE CONSTRUIT PAS UNE SOCIÉTÉ FORTE EN AFFAIBLISSANT SON SYSTÈME D'ÉDUCATION PUBLIC !

La manifestation du 18 novembre dernier devant l'école FACE et les bureaux du premier ministre a été un moment fort. Une cinquantaine d'enseignantes et enseignants, parents, élèves, militantes et militants ont marché ensemble, dans une ambiance festive et déterminée, pour envoyer un message clair : il est temps de réparer l'école publique et d'investir réellement en éducation.

La mobilisation a débuté devant l'école FACE, symbole d'un problème de fond : la fragilisation de notre réseau public par des années de sous-financement et de mauvaise gestion des infrastructures. La marche s'est ensuite dirigée vers les bureaux du premier ministre où nous avons fait entendre notre voix avec force. Des discours engagés ont rappelé que chaque compression en éducation a des conséquences réelles : « des classes surchargées, des services aux élèves coupés, des profs épuisés... » et l'éviction de la communauté de FACE de son bâtiment patrimonial », a dénoncé Catherine Beauvais-St-Pierre, présidente de l'Alliance.

Cet événement s'inscrivait dans le cadre d'une journée d'action de la Coalition Main rouge, un regroupement d'organisations syndicales, féministes, communautaires et populaires qui revendique l'accès à des services publics universels et de qualité. Partout au Québec, des initiatives similaires ont eu lieu pour incarner notre volonté de défendre le bien commun, de renforcer notre filet social et de bâtir une société plus juste.



Photos : Alliance



Ensemble, nous avons montré que la défense de l'école publique est l'affaire de toutes et tous.

● Élyse Bourbeau, secrétaire-trésorière
Marie Contant, vice-présidente

